

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2024 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 2 février 2024, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, REIN Murielle,

Excusé: MILLON Gabin

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: BAUDRIER Marie-Odile

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024

2 Budget

Présentation des résultats 2023 pour les budgets principaux et eau assainissement

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Date de commission pour l'instruction des demandes de subvention

Bilan équipe et temps convivial

4 Bâtiments et terrains communaux

Réhabilitation du bâtiment de la Grange

Point d'information sur la rencontre avec Mycelihom

5 Eau assainissement

Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Programme de travaux réseau eau potable

Tarifification eau assainissement 2024

6 Voirie

Déneigement saison 2024/2025

Acquisition tracteur

7 Cimetière

Mise à jour du régime des concessions

8 Intercommunalité

Projet de convention et délibération pour fonds de concours Maison des Internes à Saint-Jean-en-Royans

Retour sur la réunion pour le PLUI

9 Agence postale communale

Renouvellement convention de partenariat La Poste Agence Postale Communale

10 Points divers

Retour sur le COPIL de Vertapop

Association Colporteur d'Histoires

Atlas de la Biodiversité communale

Dégradation des chemins communaux

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024

Le procès verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Présentation des résultats 2023 pour les budgets principaux et eau assainissement

-Budget principal

-Dépenses réelles de fonctionnement: 285 303 €

-Recettes réelles de fonctionnement: 331 950 €

-Dépenses réelles d'investissement: 120 124 €

-Recettes réelles d'investissement: 72 154 €

CAF nette: 24 656€

Fond de roulement: - 1 324 €

Résultat reporté n-1: 270 148.61€

Résultat de clôture: 269 204 €

-Budget eau assainissement

-Dépenses réelles de fonctionnement: 31 059 €

-Recettes réelles de fonctionnement: 45 850 €

-Dépenses d'investissement: 44 432€

-Recettes d'investissement: 5 184 €

CAF nette: 875 €

Fond de roulement: - 24 457 €

Résultat reporté n-1: 82 765.28 €

Résultat de clôture: 58 308 €

Le diaporama présenté lors du conseil municipal est en annexe du présent procès verbal.

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

-Commémoration du 18 mars 1944

Déroulé de la journée du dimanche 17 mars 2024.

>9h45 : début de la cérémonie / heure de RDV pour les officiels

>10h : séquence au monument aux morts du village

>10h30 : séquence au monument aux morts de la Croix

>11h : séquence à la salle des fêtes avec discours, lecture de la trame historique...

>12h : Apéritif

>13h : repas au centre la Matrassière 23€ par participant, sur inscription

Prochaine réunion sur l'organisation de cette cérémonie : lundi 26 février 9h30 en présence des élus intéressés et des agents municipaux.

-Commission école : elle sera organisée le 15 février pour évoquer le fonctionnement de la cantine de Saint-Martin et faire le bilan des accueils-périscolaires, de la cantine à 1€ en présence des délégués de parents.

L'agent qui assure la cantine est en arrêt maladie et le contrat de sa remplaçante sera prolongé jusqu'au 22 mars. Le personnel communal palie avec beaucoup d'efficacité à ces difficultés d'organisation.

Date de commission pour l'instruction des demandes de subvention

La commission chargée d'étudier les différentes demandes envoyées par les associations se réunira le 20 mars à 11h. Les dossiers reçus en mairie seront transmis en amont.

Bilan équipe et temps convivial

Réunions mensuelles de l'équipe municipale : le 12 février à 8h15, le 11 mars à 8h15

Réunion bilan semestrielle suivie d'un repas partagé : le vendredi 22 mars à 18h.

Tous les lundis matin un temps est prévu afin que l'agent technique rencontre le maire et ses adjoints.

4 Bâtiments et terrains communaux

Réhabilitation du bâtiment de la Grange

Suite à la dernière réunion avec OPA le 15 janvier, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est engagée à produire deux nouveaux scénarios, l'un respectant l'enveloppe de travaux de 850 000€ annoncée lors de la consultation, un autre intégrant possiblement des logements. Les élus sont dans l'attente d'une nouvelle date de travail avec OAP.

Point d'information sur la rencontre avec Mycelihom

Murielle Rein et Marie-Odile Baudrier ont rencontré une représentante de Mycelihom le 29 janvier. Mycelihom est toujours intéressée pour rejoindre le projet de tiers-lieux, s'il s'agit d'un espace de vie et de travail partagé. La représentante a exprimé les futurs besoins en termes d'espaces et a indiqué souhaiter organiser un apéritif de partage, à son initiative, afin de sensibiliser les entreprises et autres futurs occupants du tiers-lieu. Cela doit permettre d'impulser une dynamique autonome essentielle au bon fonctionnement du tiers-lieu.

5 Eau assainissement

Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Vu l'article L. 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposé par le Département composée:

- d'une mission d'information et de conseils
- d'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
- d'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
- d'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
- d'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
- d'une mission d'animation de la politique de l'eau

La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que

-l'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département,

-l'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité et précisée dans une lettre de mission au Département signé des deux parties,

- l'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères règlementaires (population, potentiel financier, zone de montagne),
- la contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,
- la nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE,

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- DECIDE de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes:
 - SATESE OUI
 - SATEP NON
 - Ingenierie NON
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie; il doit en rendre compte au conseil municipal.

Programme de travaux réseau eau potable

Pour engager les travaux sur le réseau en application du schéma directeur, il ne sera pas possible, compte tenu des délais, de bénéficier d'une mission d'AMO du Département. La commune va recruter en direct un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre, sur la base du programme de travaux validé et de leur coût estimatif. Il s'agirait de

- La reconnexion de la source de la Martelière après avoir vérifié l'état des périmètres de protection, engagé les procédures administratives auprès de l'ARS et installé un stabilisateur de pression pour le réseau des Orcets / Clots
- Le renouvellement de Pied Chatelet selon la fiche action (intervention sur les réservoirs, la descente principal...) après avoir obtenu l'accord du propriétaire des parcelles impactées, notamment par le passage de la canalisation. .
- La résorption de l'infiltration d'eaux pluviales parasites dans le réseau d'eaux usées sur l'impasse de la Versanne. Le conseil valide le passage de cette action en priorité 1.

Tarification eau assainissement 2024

Les élus de la commission eau se sont réunis à plusieurs reprises depuis le début de l'année pour travailler sur les tarifs des différents abonnements et de l'eau. De nouveaux tarifs seront proposés dans les prochaines semaines avec, comme piste :

- Le respect de la règle des 40% d'abonnement et 60% prix de l'eau sur la base d'une consommation moyenne théorique de 120 mètres cube.
- La perspective d'atteindre en 2026 les tarifs cibles tels que définis par la CCRV qui devrait reprendre l'exercice de la compétence Eau-Assainissement.
- Dégager des recettes supplémentaires pour financer les grosses opérations d'investissement nécessaire.
- La suppression de l'écrêtement au-delà des 300 mètres-cube, sauf pour les agriculteurs qui seront traités spécifiquement et que les élus rencontreront.

6 Voirie

Déneigement saison 2024/2025

Les élus continuent à travailler sur l'internalisation du déneigement dès l'hiver 2024/25. Des agriculteurs se sont déclarés intéressés pour intervenir ponctuellement en complément de l'agent technique en cas de besoin (nombre d'heures maximum atteint, absences diverses...

Acquisition tracteur

Une demande de subvention a été faite au titre de la DETR pour 20% du coût d'investissement en complément des 60% qui seront obtenus auprès du Département de la Drôme.

7 Cimetière

Mise à jour du régime des concessions

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

8 Intercommunalité

Projet de convention et délibération pour fonds de concours Maison des Internes à Saint-Jean-en-Royans

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée,

Considérant que, à l'instar de nombreuses communes dans un contexte de plus en plus difficile d'accès aux soins, la ville de Saint-Jean-en-Royans s'est engagée de manière volontariste dans une politique en faveur de la santé, en souhaitant favoriser l'installation de médecins généralistes et internes, futurs praticiens, sur le territoire, en aménageant la future Maison des Internes située au 12 Lotissement des Tourelons à Saint-Jean-en-Royans, pour accueillir quatre internes stagiaires,

Considérant que ce dispositif va participer à améliorer l'offre de soin sur un territoire élargi aux communes environnantes,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Julien-en-Vercors d'aider financièrement la Commune de Saint-Jean-en-Royans, par le versement d'un fonds de concours, pour l'aménagement et l'équipement de la future Maison des Internes estimés à 35 000 €, et son fonctionnement pour un loyer mensuel de 800 € et des charges qui incomberont également à la commune,

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- De l'autoriser à signer la convention en annexe de la présente délibération dédiée au fonds de concours de 500 € octroyé à la Commune de Saint-Jean-en-Royans pour l'aménagement et l'équipement de la future Maison des Internes
- De verser ce fonds de concours de 500 € à la Commune de Saint-Jean-en-Royans dès production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées
- D'imputer la dépense de 500 € aux crédits inscrits au budget principal de la commune, au chapitre 204 en section investissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- AUTORISE M Le Maire à signer la convention en annexe de la présente délibération dédiée au fonds de concours de 500€ octroyé à la Commune de Saint-Jean-en-Royans pour l'aménagement et l'équipement de la future Maison des Internes.
- A VERSER ce fonds de concours de 500€ à la Commune de Saint-Jean-en-Royans dès production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées.
- A IMPUTER la dépense de 500€ aux crédits inscrits au budget principal de la commune, au chapitre 204 en section investissement.

Retour sur la réunion pour le PLUI

Une réunion s'est tenue à Saint-Nazaire-en-Royans, organisée par la CCRV afin de présenter aux élus l'opportunité de s'engager dans l'élaboration d'un PLUi, document d'urbanisme à l'échelle des 18 communes du Royans-Vercors. Une nouvelle réunion est prévue en mai.

9 Agence Postale communale

Renouvellement convention de partenariat La Poste Agence Postale Communale

Le Maire rappelle l'historique des négociations avec La Poste et propose le renouvellement de la convention de partenariat La Poste Agence Communale à la date du 8 février 2024.

- Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,
- ACCEPTE le renouvellement de la convention de partenariat La Poste Agence Communale à la date du 8 février 2024
 - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste.

10 Points divers

Retour sur le COPIL de Vertapop

Murielle Rein a assisté aux travaux du COPIL de Vertapop afin de parvenir fin 2024 au renouvellement de l'EVS auprès de la CAF et MSA. La commune de Saint-Julien était représentée avec celle de La Chapelle. Les participants ont travaillé en atelier sur 3 axes.

Association Colporteur d'Histoires

Une roulotte a été achetée par Alain Gauthier et celui-ci a créé une nouvelle association sur la commune « Colporteur d'Histoire ». Son projet est de proposer des lectures de contes dans cette roulotte qui peut accueillir 15 adultes ou 25 enfants et qui se déplacera. Il collabore avec les médiathèques et entend faire des demandes de subventions.

Atlas de la Biodiversité Communale

Marie-Odile Baudrier informe qu'un travail est en cours en vue d'obtenir une version finalisée de l'inventaire de Saint-Julien, avec un programme d'actions. Le groupe de travail se réunit régulièrement avec une participation intéressante. Un agriculteur de la commune souhaite engager le plantage de haie avec le soutien financier du PNRV.

Dans les semaines à venir, il faudra engager un travail de sensibilisation des habitants avec des animations dans le village à destination des adultes mais aussi des enfants.

A Saint-Martin, l'école porte le projet de création d'une mare.

Dégradation des chemins communaux

Les élus signalent des problèmes récurrents de dégradation des chemins de la commune après les exploitations forestières qui empêchent même parfois les propriétaires privés de rejoindre leurs parcelles.

La séance est levée à 21h30 la secrétaire de séance

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of the Mayor, which is a stylized, cursive 'M'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-JULIEN-EN-VERCORS' around the top edge and '* 26 (Drôme) *' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

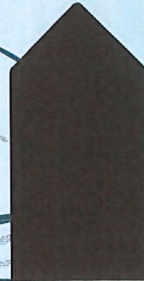
La secrétaire de séance, BAUDRIER Marie-Odile



The image shows a blue ink signature of Marie-Odile Baudrier, which is a stylized, cursive 'B'.

Comptes administratifs 2023

Conseil du 7 février 2024



BUDGET PRINCIPAL

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	84 162	81 282	103 244	126 355	115 580 +
Charges de personnel	101 047	89 251	95 379	118 114	129 263 +
Autres charges de gestion courante	26 794	41 286	30 663	47 417	36 132 +
Charges financières	3 131	2 828	2 421	2 116	2 039 +
Autres dépenses réelles	8 996	725	791	1 200	2 290 +
Total dépenses	224 130	215 373	232 498	295 203	285 303 =A
Produits des services	66 580	90 101	84 758	100 621	90 318 +
Impôts et taxes	121 355	103 429	101 531	110 178	147 374 +
Dotations et participations	30 186	28 337	53 362	49 561	58 487 +
Autres produits de gestion courante	35 010	36 459	39 035	41 637	32 223 +
Atténuation de charges	2 102	3 132	311	1 017	832 +
Autres recettes réelles	2 310	4 609	426	2 008	2 716 +
Total recettes	257 543	266 068	279 424	305 023	331 950 =B
Solde fonctionnement (CAF brute)	33 413	50 696	46 926	9 820	46 646 C=B-A
Remboursement capital d'emprunt	14 329	14 632	14 982	15 286	21 990 + (emp)
Dépenses d'équipement	46 539	93 230	13 047	119 836	32 181 +
Autres dépenses d'investissement	1 787	1 237	1 237		65 953 +
Total dépenses	60 868	109 649	29 265	135 122	120 124 =D
Recettes d'équipement	11 655	129 431	36 311	47 620	11 790 +
Recettes financières (TLE+FCTVA)	16 719	52 194	7 997	17 187	30 364 +
Emprunt					30 000 +
Autres recettes d'investissement	294	440	1 296		
Total recettes	28 667	182 064	45 604	64 808	72 154 =E
Solde investissement	-32 200	72 415	16 339	-70 315	-47 970 F=E-D
Fonds de roulement annuel	1 213	123 111	63 264	-60 495	-1 324 G=C+F
Report n-1	143 434	144 647	267 758	331 023	270 528 H
Résultat de clôture	144 647	267 758	331 023	270 528	269 204 I=G+H
CAF nette	19 084	36 064	31 944	-5 467	24 656 =C-emp

Les grands ratios : UN exercice 2023 à l'équilibre et un résultat de clôture qui se stabilise (env. 1150€ / hab et moy. strate à 1330€)

Fond de roulement : toutes les dépenses de l'année - toutes les recettes

Résultat de clôture : le fond de roulement + l'épargne cumulée

BUDGET PRINCIPAL

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	84 162	81 282	103 244	126 355	115 580 +
Charges de personnel	101 047	89 251	95 379	118 114	129 263 +
Autres charges de gestion courante	26 794	41 286	30 663	47 417	36 132 +
Charges financières	3 131	2 828	2 421	2 116	2 039 +
Autres dépenses réelles	8 996	725	791	1 200	2 290 +
Total dépenses	224 130	215 373	232 498	295 203	285 303 =A

220 000

290 000

+70 000
soit + 32%

- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 mais **structurellement orientée à la hausse depuis 5 ans** avec notamment
 - Une hausse des dépenses de **personnel** : agent technique à plein tarif, revalorisation du régime indemnitaire des agents, revalorisation du point d'indice (dont élus)...
 - La hausse des **fluides/énergie** (de 23 000 en 2019 à 36 000 en 2023 => +13 000)
 - La hausse des dépenses **techniques / travaux** (de 17 000 à 23 000)
 - Une hausse des dépenses **scolaires et périscolaire** en lien avec la hausse de la fréquentation de la cantine, la cantine à 1€, le périscolaire du mercredi...
 - D'autres hausses : cotisation au SDIS, police d'assurance
 - Une stabilisation des dépenses de voirie / déneigement et de travaux forestiers, dépenses administratives

Dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de services	66 580	90 101	84 758	100 621	90 318 +
Impôts et taxes	121 355	103 429	101 531	110 178	147 374 +
Dotations et participations	30 186	28 337	53 362	49 561	58 487 +
Autres produits de gestion courante	35 010	36 459	39 035	41 637	32 223 +
Atténuation de charges	2 102	3 132	311	1 017	832 +
Autres recettes réelles	2 310	4 609	426	2 008	2 716 +
Total recettes	257 543	266 068	279 424	305 023	331 950 =B

260 000

+55 000

315 000

Recettes de fonctionnement

► Une forte hausse des dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 et par rapport aux 5 dernières années

- La hausse est portée par la progression de la **fiscalité** avec des hausses des bases fiscales ainsi que des taux d'imposition (+10%, +6% +10%) soit +25 000€ en 5 ans
- La hausse des recettes liées à **l'école** et aux services périscolaires
- Des tendances contrastées avec les **dotations**, en baisse pour certaines (- 6 000€ de DGF, perte de la Dotations Elus Locaux pour 4 500€) et de nouvelles comme la dotation biodiversité (3 000€)
- Des recettes forestières et des loyers/locations stables
- Des recettes exceptionnelles en 2023

Particularités 2023 en fonctionnement

- Quelques singularités 2023 :
 - Manque les **dépenses scolaires** de Saint-Martin, refacturées une année sur deux (manque environ 13 000)
 - Des **subventions exceptionnelles** pour 36 000€ (Du Département 21 500€ et de l'Etat pour soutien à l'inflation : 15 000€)
 - **Manque des recettes** liées aux Vercoquins (loyers + charges) pour 16 000€
 - Des dépenses de déneigement basses par rapport aux prévisions (-4 000) et au CA 2022 (-8 000)
- Une CAF nette positive **pour 25 000€** malgré un nouvel emprunt

Investissement 2023

- Un niveau de dépenses contenu :
 - La réfection de la **toiture de la mairie** pour 42 000€
 - L'acquisition du **4X4** pour 32 000 financés par un emprunt de 30 000€
 - **Poursuite** de l'opération grange Marcon (8 000€), cour de l'école (4 300), travaux sur chauffage des bâtiments (4 600)
 - **Plantation** des nouvelles essences en forêt communale (4 700)
 - Une annuité **d'emprunt** en hausse du fait de l'achat du 4x4 (22 000 contre 15 500)
- Des recettes
 - Des recettes **Taxe d'aménagement** en hausse (10 000 contre 6 000)
 - **L'emprunt** de 30 000€ pour le 4X4
 - Des recettes **FCTVA** très faibles liées aux faibles investissements en 2021
 - Des **subventions** sur opération